

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE.

**OBJET** : Recours à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion du Loiret (CDG45).

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. VILLARET a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme GAUTHIER a donné pouvoir à M. PASSEGUE, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**AUCUN ABSENT NON REPRESENTE**

**SECRETARE DE SEANCE** : M. MABOUSSOU

Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation

La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé



Véronique DESNOUES



**2023-409 Recours à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion du Loiret (CDG45).**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret propose, au profit des collectivités territoriales et établissements publics du département du Loiret, une mission de conseil en évolution professionnelle visant à assister, soutenir, accompagner leurs agents dans leur réalisation de transition professionnelle.

A la suite d'un premier entretien avec l'agent, une prestation d'accompagnement peut être mise en place par le CDG45, à la demande de l'agent et avec l'accord de son employeur, sous la forme « d'un conseil en évolution professionnelle ».

Accompagné par un.e Conseiller.e en Evolution Professionnelle, spécifiquement formé.e et habilité.e à cet effet, l'agent identifie ses compétences, ses motivations et ses intérêts professionnels dans l'objectif de définir un ou plusieurs nouveaux projets professionnels. Cet accompagnement peut répondre à un besoin de mobilité préventive, de reconversion professionnelle, de développement des compétences, à un souhait de mobilité interne ou externe. Il peut aussi prendre la forme d'un accompagnement à la recherche d'emploi.

L'accompagnement se déroule, sur une durée définie lors de l'entretien exploratoire, autour de plusieurs temps de travail organisés entre l'agent et le conseiller en évolution professionnelle du CDG45 dans les locaux du CDG.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention qui, avec l'accord des trois parties (ville, agent, CDG45) définit le déroulement de cet accompagnement approfondi.

Un devis prévisionnel est annexé à la convention. Si le nombre d'heures évolue en cours d'accompagnement, une nouvelle proposition sera émise et pourra être validée par la ville.

Cette prestation a un coût moindre qu'un bilan de compétences.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 421-3 et L. 452-38,

Considérant l'intérêt pour l'agent et pour la ville de pouvoir recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le CDG45,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 29 juin 2023,



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** De pouvoir recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller départemental-Maire ou son représentant à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

Veronique DESNOUES  
(Loiret)